SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du vendredi 30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 30 du mois de juin à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de conseillers municipaux votants : 11
Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2023

Présents :

Gilles BILLIOT	Michel GAUDÉ	Benoît MALARD
Catherine COLAS	Thierry ZION	Christine LALIÈRE
Pascal HERRERO	Florence NOYER	Nicole BERRUÉ
Jean-Benoît PELLETIER	Pascale SZCZERBAL	

Absents excusés :
Colette DELVINGT donne pouvoir à Pascale SZCZERBAL,
Jean-François ROBINET donne pouvoir à Pascal HERRERO,
Boubacar DIALLO donne pouvoir à Gilles BILLIOT,
Patricia GAUTHIER donne pouvoir à Jean Benoît PELLETIER,

Christine LALIÈRE élue secrétaire de séance.

- **Délibération n°2023/06/30/01 : Validation du compte-rendu du 12 mai 2023**

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

ADOPTE le compte rendu de séance du conseil municipal du 12 mai 2023.

- **Délibération n°2023/06/30/02 : Validation du compte-rendu du 09 juin 2023**

Le conseil municipal,
A l'unanimité,

ADOPTE le compte rendu de séance du conseil municipal du 09 juin 2023.

- **Délibération n°2023/06/30/03 : Rapport d'activités 2022 de la CCPS**

Considérant le rapport présenté lors du Conseil Communautaire 20 juin 2023 et distribué à tous les élus,
Considérant que le rapport retrace les activités de la CCPS durant l'année 2022 en vue d'informer les élus communautaires, les élus municipaux des communs membres, les partenaires de l'EPCI et les habitants de la CCPS,
Considérant l'exposé de Monsieur Gilles Billiot,

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.
CONSTATE qu'une nouvelle fois certains collégiens sont discriminés par un soutien financier n'entrant pas dans les compétences communautaires.

- **Délibération n°2023/06/30/04 : Convention d'enfouissement du réseau de la fibre avec le CDG45**

Considérant l'utilité d'enfouir les nouveaux réseaux aériens
Considérant la dernière proposition du conseil départemental,
Considérant la proposition de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

ANNULE la délibération 2023/04/14/24.
VALIDE le linéaire total des segments d'enfouissement du réseau fibre à hauteur de 6333 mètres,
S'ENGAGE à verser au département du Loiret la participation de 18050 Euros au titre du remboursement du surcoût des travaux.
DECIDE que le versement de cette participation sera à notre choix échelonné sur une période d'une à cinq années maximum, et versé au moyen d'échéance identique, fixe et annuelle.
AUTORISE le Maire à signer la convention avec le département et tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

- **Délibération n°2023/06/30/05 : Choix d'entreprise pour piste cyclable rue d'Orléans**

Considérant la nécessité de poursuivre l'installation de piste cyclable et piétonne,
Considérant la nécessité de réaliser un équipement rue d'Orléans menant à la ZAC de la Poterie,
Considérant les devis reçus,
Considérant les différents soutiens financiers obtenus,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE l'installation d'une piste cyclable rue d'Orléans du centre bourg jusqu'à l'entrée de la ZAC de la Poterie,
CHARGE l'entreprise TPVL de la réalisation de ces travaux,
CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

- **Délibération n°2023/06/30/06 : Choix d'entreprise Lagune**

Considérant l'utilité de réhabiliter les anciennes lagunes,
Considérant les devis reçus,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
DECIDE la finalisation des travaux concernant les anciennes lagunes**,**
CHARGE l'entreprise de terrassement MEGRET Michaël de la réalisation de ces travaux,
CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

- **Délibération n°2023/06/30/07 : Marché entretien locaux communaux**

Considérant le terme de l'échéance du contrat d'entretien des locaux,
Considérant l'incitation de l'État appelant les collectivités à travailler avec les entreprises d'insertion
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DECIDE de lancer une consultation restreinte à l'insertion pour un contrat de nettoyage des locaux communaux,
CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

- **Délibération n° 2023/06/30/08 : Travaux Pôle Santé**

Considérant la libération des locaux de 105m² utilisé par les kinésithérapeutes au Pôle Santé,
Considérant que celle-ci interviendra le 31 décembre 2023,
Considérant l'intérêt de transformer cet espace libéré pour accueillir de nouveaux médecins généralistes,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DECIDE d'aménager les locaux des kinésithérapeutes libérés au Pôle Santé,
CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

- **Délibération n°2023/06/30/09 : Nomination référents déontologues**

Considérant la nouvelle obligation imposée par l'État d'avoir un référent déontologue dans toutes les communes,
Considérant la demande de la CCPS, pour la nomination du ou des référents déontologues, à l'échelon communautaire.
Considérant enfin qu'au regard de la taille de notre communauté de communes et de son nombre limité d'élus, il est souhaitable que la désignation du ou des référent(s) déontologue(s) se fasse au niveau de la communauté de communes, par délibération du conseil communautaire.
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DÉCIDE que le ou le(s) référent(s) déontologue(s) seront désignés au niveau de la communauté de communes, pour l'ensemble des élus des communes membres.
SOLLICITE l'accord des communes membres pour que la désignation se fasse au niveau de l'intercommunalité.
SOLLICITE le report du délai de cette désignation à la fin de l'année, comme le demande l'association des Maires de France au gouvernement.

CHARGE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

- **Délibération n°2023/06/30/10 remise en état de l'orgue**

Considérant le don par Monsieur Ernest de Basonniere de l'orgue avec tuyaux en bois,
Considérant la rénovation effectuée en 2007,
Considérant qu'aujourd'hui il est hors d'état de fonctionnement,
Considérant le souhait de l'association du Bois de l'Orgue Jovicien, de sa rénovation,
Considérant la proposition de Laurent PLET, facteur d'orgue pour la remise en état de l'orgue d'un montant prévisionnel de 85 000 à 90 000euros.
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

ENVISAGE la rénovation de l'orgue faisant parti du patrimoine communal,
DECIDE de lancer une souscription de mécénat pour cette opération.
SOLLICITE le soutien financier de l'association du patrimoine,
CHARGE, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette affaire.

- **Délibération n°2023/06/30/11 : Marché de Potiers**

Considérant les 15 Marchés des Potiers réalisés sur la commune,
Considérant la volonté de Monsieur Laristan président de l'association les Pieds d'argile de ne plus participer à notre marché de Potiers,
Considérant la renommée en lien avec son histoire du Marché de Potiers et la commune de Jouy le Potier,

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,
DECIDE la mise en place par la commune d'un marché de Potiers pour l'année 2024,
CHARGE et AUTORISE Monsieur Le Maire à mener à bien cette affaire**,**

- **Informations et questions diverses**

Monsieur le Maire informe que :

- L'Etat a octroyé à la commune 15000€ pour l'installation de la vidéoprotection.
- La Préfecture met en demeure la commune de rectifier les rejets non conformes de la STEP.
- Un agent va être recruté à partir du 1er septembre.
- Madame Szczerbal signale que de nombreuses micro coupures d'électricité existent sur la commune. Monsieur Zion interviendra auprès d'EDF.
- Monsieur Zion informe de l'état d'avancement des travaux, toitures et compteurs eau pôle santé.

- Monsieur Malard indique que la fête de la musique a été un réel succès et tous les élus félicitent le Comité des fêtes.
- Que le balltrap a rencontré un succès mitigé.